

1 Aperçu

Les présentes conditions de garantie s'appliquent à la gamme de produits « Power Magic » (ci-après dénommée « le Produit »).

Le produit est disponible en deux capacités énergétiques :

PowerMagic (400 V CA)

- a. Armoire de stockage d'énergie ZPM-258KLA-SC1 / ZPM-215KLA-SC1
- b. Armoire de batterie ZPM-258KLA-BC1 / ZPM-215KLA-BC1
- c. Armoire de jonction 400 V ZPM-PJC-750K-H1
- d. Armoire de secours ZPM-PAC-750K-W1 (disponible à partir de 2026)

2 Portée de la garantie

2.1 Garantie de performance

Modèle	Nb. de modules	Rapport charge/décharge max.	Nb. de cycles garantis (*)
ZPM-215KLA-SC1	5	0,5P	7 000
ZPM-258KLA-SC1	6	0,5P	7000
ZPM-215KLA-BC1	5	0,25P	7000
ZPM-258KLA-BC1	6	0,25P	7000

(*) Pour plus de détails, voir le chapitre 6

2.2 Garantie du produit

La garantie des produits se divise en garantie de base et en garantie étendue (option payante).
Après la livraison de l'appareil, la garantie de base est automatiquement activée.

2.2.1 La durée et le champ d'application de la garantie de base sont les suivants

N°	Produit	Pièces du produit	Période de garantie
1	Armoire de stockage d'énergie	Bloc-batterie	2 ans
		PCS	2 ans
		Boîtier haute tension	2 ans
		Module d'alimentation auxiliaire	2 ans
		Système d'extinction d'incendie	2 ans
		Système de refroidissement par liquide	2 ans
		CSU	2 ans
2	Armoire de batterie	Bloc de batterie	2 ans
		Boîtier haute tension	2 ans
		Conduites d'extinction d'incendie	2 ans
		Conduites de refroidissement par liquide	2 ans
		Module d'alimentation auxiliaire	2 ans
3	Armoire de raccordement	Disjoncteurs	2 ans
4	Armoire de transformateur	Transformateur, disjoncteurs	2 ans
5	Armoire de secours	STS	2 ans
6	Armoire de secours MT	Commutateurs MT	2 ans

2.2.2 La durée et le champ d'application de la garantie prolongée sont les suivants

N°	Produit	Pièces du produit	Période de garantie
1	Armoire de stockage d'énergie	Bloc-batterie	5 ans
		PCS	5 ans
		Boîtier haute tension	5 ans
		Module d'alimentation auxiliaire	5 ans
		Système d'extinction d'incendie	5 ans
		Système de refroidissement par liquide	5 ans
		CSU	5 ans
2	Armoire de batterie	Bloc de batterie	5 ans
		Boîtier haute tension	5 ans
		Conduites d'extinction d'incendie	5 ans
		Conduites de refroidissement par liquide	5 ans
		Module d'alimentation auxiliaire	5 ans
3	Armoire de raccordement	Disjoncteurs	5 ans
4	Armoire de transformateur	Transformateur, disjoncteurs	5 ans
5	Armoire de secours	STS	5 ans
6	Armoire de secours MV	Commutateurs MV	5 ans

Informations complémentaires sur les conditions de garantie

Les matériaux auxiliaires et composants mécaniques suivants sont couverts par une garantie limitée au moment de la mise en service de la machine. Après la mise en service, les pièces suivantes, qui ne sont pas soumises à l'usure, ne sont plus couvertes par la garantie, car tout défaut ne peut être causé que par une négligence ou un dommage intentionnel.

Catégorie	Description
Consommables	Y compris les câbles, les serrures de porte et les lampes
Câbles	Câbles de raccordement entre l'armoire de stockage d'énergie et l'armoire de jonction ou câbles de raccordement 400 V CA
Pièces mécaniques	Y compris le socle métallique et les autres pièces mécaniques
Accessoires	Y compris les pièces mécaniques de l'armoire, la documentation, les accessoires du produit, les accessoires d'installation et les outils

La période de garantie commence à la date de mise en service de la machine et, dans tous les cas, au plus tard 90 jours après la date d'expédition des produits ZCS.

L'acheteur peut choisir de prolonger la garantie soit au moment de l'achat de la machine, soit avant l'expiration de la garantie standard. Dans tous les cas, la période de garantie du produit doit être ininterrompue.

3 Transfert de la garantie

La garantie est transférable à condition que le produit reste à son emplacement d'installation initial. En cas de changement de propriétaire du produit, le nouveau propriétaire conserve le droit d'entamer la procédure d'extension de garantie conformément aux conditions de garantie visées au paragraphe 2.

La garantie n'est pas transférable si le produit est réinstallé par l'acheteur dans un emplacement différent de celui de l'installation initiale. Même si la propriété du produit change, le nouveau propriétaire ne pourra pas bénéficier des droits prévus par la garantie. Les droits du nouveau propriétaire ne seront garantis que si l'acheteur a obtenu l'accord écrit du fabricant de la machine pour le changement de l'emplacement d'installation initial.

Si le fabricant remplace une pièce défectueuse, la durée de garantie restante du produit est transférée à la pièce remplacée.

4 Clauses de garantie

4.1 Dispositions générales

Pendant la période de garantie, l'engagement de ZCS est le suivant :

Fournir une solution par le remplacement des composants lorsque le fonctionnement normal de l'appareil, conformément aux paramètres prévus dans les spécifications techniques, est compromis en raison d'un défaut intrinsèque du produit.

Les pièces de rechange fournies par ZCS pour d'éventuels remplacements ne peuvent être revendues à des tiers ni utilisées à d'autres fins que la réparation de la machine sur laquelle la panne s'est produite.

Les pièces de rechange fournies par ZCS sont équivalentes ou supérieures aux pièces d'origine.

Après la réparation effectuée par ZCS, la période de garantie du système est maintenue conformément aux dispositions du contrat initial.

Garantie de base :

Dans le cadre de la garantie de base, dans un délai de deux ans à compter de la date de début de la garantie, les opérations de remplacement seront effectuées par ZCS à ses frais. ZCS se

réserve le droit d'effectuer l'intervention directement ou par l'intermédiaire d'un de ses partenaires de service agréés.

Garantie étendue

Dans le cadre de la garantie étendue, les dispositions de la garantie de base s'appliquent pendant les deux premières années à compter de la date de début de la garantie.

À compter de la troisième année suivant le début de la garantie, les opérations de remplacement seront à la charge du client et ZCS ne sera pas responsable du remplacement sur place. Le client peut, à son choix, demander l'intervention de ZCS ou d'un de ses partenaires de service agréés pour le remplacement des composants défectueux, ou procéder de manière autonome. L'intervention de ZCS est toujours payante car elle n'est pas incluse dans les prestations générales de garantie. En cas d'intervention directe du client, ZCS recommande que le remplacement des composants soit effectué par du personnel technique qualifié ou par un partenaire de service agréé.

Si le client choisit de procéder de manière autonome, il assume l'entière et exclusive responsabilité de tout dommage direct ou indirect pouvant résulter pour le Produit ou pour des tiers d'une installation ou d'une manipulation incorrecte, dégageant ZCS de toute conséquence préjudiciable.

Une fois la demande de pièces de rechange confirmée, ZCS se chargera d'organiser le transport des pièces pendant toute la durée de la garantie.

ZCS met à disposition une hotline depuis l'Italie : 800 72 74 64. Pour les pays étrangers, veuillez vous référer au site www.zcsazzurro.com, dans la section assistance, pour plus d'informations sur la déclaration des pannes.

4.2 Clauses d'exclusion

Les services d'assistance susmentionnés s'appliquent exclusivement aux équipements fabriqués par ZCS. Les équipements matériels qui ne relèvent pas du champ d'application convenu ne sont pas couverts par les services ZCS.

Dans tous les cas, ZCS n'assume aucune responsabilité, que ce soit sur une base contractuelle, au titre de la garantie, pour délit civil (y compris la responsabilité pour faute ou la responsabilité sans faute) ou sur la base de toute autre théorie ou action en justice, pour les conséquences découlant de l'installation, de l'utilisation ou des performances insuffisantes de ses produits, ni pour les pertes indirectes, dommages collatéraux ou indemnités résultant de défauts ou de violations de garantie, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de bénéfices, l'atteinte à la réputation ou à l'image de marque, ou les pertes résultant de retards. Le montant total de la responsabilité de ZCS pour dommages ou autres motifs ne pourra en aucun cas dépasser le prix d'achat initial payé par l'Acheteur pour le produit ZCS.

Les consommables d'usage courant ne relèvent pas du champ d'application des services fournis par ZCS.

Les pannes imputables aux causes suivantes ne sont pas couvertes par la garantie fournie par ZCS :

- Stockage incorrect ou manipulation avec des moyens inappropriés (par exemple, chute, dommages dus à des chocs, conservation à des températures non conformes à celles indiquées dans les fiches techniques du produit).
- Les parties internes du système sont humides ou mouillées en raison d'une négligence ou d'une incompétence.
- Stockage, installation, recharge, fonctionnement et contrôle du système de stockage d'énergie non conformes au manuel d'utilisation, y compris l'installation de l'équipement dans un environnement dont les températures ne sont pas conformes aux indications des fiches techniques du produit
- Pannes causées par le non-respect des conditions environnementales de fonctionnement ou des paramètres d'alimentation externes requis par les spécifications techniques du système.
- Cas de force majeure (catastrophes naturelles, incendies ou guerres)
- Défauts d'ordre esthétique dus au vieillissement naturel et/ou à l'usure.

- Pannes causées par une mauvaise qualité des connexions électriques (par exemple, sertissage ou serrage incorrect des câbles).
- Système éteint ou hors service pendant au moins 3 mois si sa capacité initiale est inférieure à 50 % (réduction substantielle de la capacité utile)
- Système installé mais inutilisé ou hors service depuis plus d'un mois. Relèvent de ce cas la notification tardive d'une éventuelle panne ou le signalement tardif d'un dysfonctionnement.
- Dommages imputables à des phénomènes météorologiques extrêmes (inondations, foudre, etc.)
- Conception incorrecte du système.
- Modification du produit ou d'une partie de celui-ci sans l'accord écrit préalable de ZCS
- Non-signalement de la panne/du défaut du produit pendant la période de garantie.
- Dommages causés au matériel ou aux performances par négligence, opérations inappropriées ou dommages intentionnels.
- Performances non conformes ou matériaux non conformes en raison d'une mise à jour des lois et/ou des réglementations techniques indépendante de la volonté de ZCS et intervenue après la livraison du produit.
- Défauts techniques et technologiques non reconnus comme tels au moment de la vente du produit.
- Absence de connexion de données, absence d'autorisation d'accès au réseau de données et/ou refus d'installer des mises à jour du micrologiciel (afin de permettre les mises à jour à distance et de garantir le bon fonctionnement du système, une connexion de données stable est nécessaire pour maintenir le produit constamment connecté au Cloud ZCS via Azzurro Hub).
- Accès physique au produit non autorisé sur site ou accessibilité au produit limitée et/ou difficile
- Non-respect des prescriptions relatives au lieu d'installation prévues dans les manuels d'utilisation et dans la documentation technique du produit (zones de sécurité, distance par rapport aux sources de chaleur ou aux matériaux inflammables, zones sujettes aux inondations).
- Non-respect du plan de maintenance spécifié sur le site www.zcsazzurro.com et/ou des contrôles semestriels et annuels prévus

5 Service de garantie

L'assistance technique à distance désigne l'assistance technique fournie par ZCS par téléphone ou par e-mail pour les problèmes liés aux produits ZCS et comprend la hotline téléphonique et l'assistance par le personnel technique de ZCS.

Le service de garantie direct est accessible via le numéro vert ZCS Azzurro et est disponible après l'ouverture d'un ticket sur la page dédiée du site web www.zcsazzurro.com, contenant toutes les informations relatives au problème rencontré.

Numéro vert : 800 72 74 64	
Assistance technique	Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00
	Samedi 8h30 – 12h30

En cas de panne du produit, le client doit contacter la hotline ZCS pour signaler la panne et fournir les informations suivantes :

- Brève description de la panne, y compris, mais sans s'y limiter : paramètres d'entrée et de sortie, ID d'alarme et journal de fonctionnement.
- Numéro de série du produit.
- Justificatif d'achat (facture d'achat) et certificat de mise en service

Les informations ci-dessus constituent une condition préalable à la signalisation des pannes. Si le client ne fournit pas suffisamment d'informations, la procédure d'assistance ne pourra pas être lancée.

5.1 Description du service de pièces de rechange

Le service standard de ZCS pour les systèmes de stockage d'énergie (BESS) prévoit le remplacement des pièces défectueuses par des pièces de rechange et non le remplacement du système complet.

Les performances des pièces de rechange fournies par ZCS sont équivalentes ou supérieures à celles du composant remplacé, mais leur aspect esthétique peut être différent.

6 Garantie de performance

La garantie de performance de l'ensemble du système sera de 3 650 cycles avec un SOH (State of Health) de 80 % ou de 7 000 cycles avec un SOH de 70 %, ou encore de 10 ans, selon la condition qui se vérifie en premier.

Pour que la garantie de performance soit applicable et valable, il est nécessaire de respecter le plan de maintenance spécifié sur le site www.zcsazzurro.com (section produits, Power Magic, documentation), qui prévoit des contrôles semestriels et/ou annuels.

Le client est libre de choisir s'il souhaite effectuer le plan de maintenance lui-même, par l'intermédiaire de son installateur de confiance, ou s'il préfère confier ce plan à ZCS au tarif prévu.

Pour que la garantie reste valable, le client devra obligatoirement fournir à ZCS la preuve que les procédures de maintenance ont bien été effectuées, s'il décide de les réaliser lui-même ou par l'intermédiaire de son installateur de confiance.

À cet égard, le client est tenu, sous peine de déchéance de la garantie, de documenter l'intervention de maintenance en téléchargeant les documents correspondants (par exemple, rapports d'intervention, factures...) sur le portail ZCS

LIMITATIONS

Les exclusions et limitations présentes s'appliquent à toutes les garanties offertes à l'Acheteur et à toutes les commandes. Les garanties prévues dans les présentes sont exclusives et remplacent toutes les autres garanties légales, explicites ou implicites, à l'exception des garanties de titre, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Sauf indication contraire expresse par écrit dans un document autorisé par ZCS, cette dernière n'est soumise à aucune obligation ni responsabilité autre que celles indiquées ci-dessus concernant le produit vendu ou les services fournis par ZCS. Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présentes, ZCS exclut, pour elle-même et pour ses fournisseurs à tous les niveaux, toute responsabilité fondée sur un contrat, une faute (y compris la négligence ou la responsabilité stricte) ou tout autre motif pour la perte de temps, le manque à gagner ou les dommages spéciaux, indirects, accidentels ou consécutifs de quelque nature que ce soit. Les recours de l'Acheteur sont exclusifs et la responsabilité globale de ZCS et de ses fournisseurs à tous les niveaux au titre du présent contrat ou de toute action y afférente, telle que l'utilisation de tout produit couvert ou fourni en vertu du contrat, qu'elle soit fondée sur un contrat, une faute (y compris la négligence ou la responsabilité objective) ou tout autre motif, ne pourra excéder le prix du produit, du composant ou du service auquel cette responsabilité se rapporte.

Loi applicable et juridiction compétente

La présente garantie est soumise au droit italien. Le tribunal compétent est celui d'Arezzo.